

Procès-verbal Conseil d'Administration du 5 juillet 2021

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h35. Les membres et les invités se présentent. 17 membres avec voix délibératives sont présents les absents sont excusés. Le quorum étant atteint, le conseil d'Administration peut donc débiter.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sturtzer, représentante des parents d'élèves au RPEP.

Monsieur le Principal présente le PV du CA du 1^{er} avril 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité, mais modifié sur 1 point :

-annulation du point « admission en non-valeur »

-questions supplémentaires des enseignants:

1. Nouveau collègue.
2. récréations décalées.
3. Les sonneries.

Arrivée de Monsieur Dervieux, les votants passent à 18.

I) Volet administratif et financier :

✕ Remboursement dotation bourses départementales (2013)

M. Régnier demande que le CA approuve le remboursement d'un trop perçu pour les bourses départementales en 2013 de 1359,57€.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Contrat de maintenance 3ème photocopieur enseignants.

L'entreprise prête un 3ème photocopieur au collège identique à l'un de ceux qui est déjà installé dans la salle au prix de 2 centimes d'euro la photocopie (maintenance incluse dans le tarif).

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Renouvellement de Convention d'Occupation Précaire d'un logement de fonction.

L'état d'occupation est proposé pour une reconduction d'un an pour Mme LE GARROIS, agent territorial travaillant au collège.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Autorisation d'intenter ou de défendre des actions en justice au nom de l'établissement en 2021-2022 :

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Convention d'utilisation équipements aquatiques nouvelle piscine de Blanquefort:

Les 2 collèges de Dupaty et Porte du Médoc signent une convention avec le département de la Gironde et la commune de Blanquefort afin de pouvoir utiliser la future piscine pour au minimum 12h par semaine pour les cours d'EPS comme pour l'UNSS. L'ouverture est prévue pour 2024. Gratuité des lignes d'eau pour les établissements signataires.

Le transport restera à la charge du collège.

Les temps scolaires devront être partagés entre tous les établissements scolaires des 2 villes.

M. Dervieux fait remarquer que les 12h sont sans doute pour les 2 établissements et non pour le collège Porte du Médoc seul.

Le Principal annonce qu'il demandera plus de précisions sur le nombre d'heures allouées par établissement (au prorata du nombre d'élèves ?...). Il faudra également décider quel(s) niveau(x) pourra(ont) y avoir accès. Mais il est décidé qu'il est préférable d'approuver cette convention ce jour afin de permettre le déblocage des financements par chacune des parties.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Ajouts au règlement intérieur - voir document annexé

Le premier ajout à la fin du préambule est proposé par le CHSCTA afin de réaffirmer les principes fondamentaux sous forme de rappel aux familles au sujet des liens de confiance et de respect dus aux enseignants.

Le deuxième ajout permet d'apporter une précision sur les objets interdits au collège.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Répartition des crédits d'Etats globalisés 2021-2022 – voir document annexé

Calculée en fonction principalement du nombre d'élèves, cette dotation permet chaque année de financer l'achat de manuels scolaires, des carnets de correspondance, le droit de reprographie réglé au CFC et, en partie, les projets pédagogiques. Elle s'élève pour 2021-2022 à 6877€ à répartir suivant le tableau annexé.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

II) Volet pédagogique et éducatif

✕ Programme des projets pédagogiques et éducatifs 2021-2022 – voir document annexé

Pour l'année qui arrive de nombreux projets sont reconduits et certains sont remis en place comme les séjours ou les GQS et PSC1. M. Roquejoffre souhaite que certains comme le projet escalade ou le projet vidéo en Arts plastiques revoient leur coût à la baisse.

Une aide du Conseil départemental a été reçue, via notre DGF 2021, afin de financer le stage intensif pour les non-nageurs en juin 2022.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Répartition de la DGH 2021-2022 – voir document annexé

Le nombre d'élèves est en légère diminution par rapport aux prévisions arrêtées par la Direction académique en novembre 2020 légèrement diminué – 975 contre 990 -, ce qui entraîne la réduction d'une division en 5^{ème} par rapport aux prévisions de structure - 35 divisions contre 36 prévues / +1 par rapport à 2020-2021. La DGH a donc été diminuée de 29h par rapport au montant initial annoncé en février dernier.

Les services de la DSDEN ont également procédé à des ajustements par rapport aux postes provisoires demandés (positionnement de plusieurs berceaux de stagiaires par exemple). Les mutations des enseignants ont également fait évoluer certaines demandes.

Les HSA restantes transformées en HSE continueront de permettre partiellement la réalisation de certains projets ou actions (devoirs faits, PSC1 entre autres).

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Répartition des IMP – voir document annexé

8,5 IMP ont été allouées au collège pour 2021-2022.

Avis favorable demandé sur la répartition entre les missions particulières décidées pour l'année scolaire à venir.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Participation au CDJ 2021-2022

Cette année, elle a dû se faire en distanciel.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Autorisation de renouveler et de recruter les postes vacants d'AED à hauteur des dotations (ETP) accordées par l'autorité académique au cours de l'année 2021-2022.

8 ETP sont alloués à l'établissement pour 2021-2022 - +0,5 par rapport à 2020-2021. 5 postes doivent être pourvus ou renouvelés pour la rentrée. Le recrutement est en cours.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Signature des conventions de séquence d'observation en milieu professionnel ou en établissement de formation pour les élèves de 4^e et 3^e en 2021 -2022.

Les élèves de moins de 14 ans peuvent également participer à ces séquences d'observation.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

✕ Autorisation d'accueillir tout stagiaire en formation professionnelle en 2021-2022.

Des stagiaires bac pro ou autre peuvent venir faire leur stage au sein de l'établissement sur différents postes.

VOTANTS : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0 POUR : 18

III) Questions diverses des enseignants.

✕ Nouveau collège

Le calendrier prévu initialement est repoussé d'un an. La période transitoire va de 2023 à 2025.

La carte scolaire doit être modifiée pour la rentrée 2022 avec l'ouverture du collège du Pian-Médoc.

Le projet est de nouveau ouvert. Six bureaux d'étude réfléchissent actuellement à la période de transition et au futur collège. Le collège sera déconstruit et reconstruit sur place. Mais il y a de nouveau une réflexion ouverte sur la possibilité de laisser partiellement des élèves sur le collège existant pendant la déconstruction.

Les parents d'élèves tout comme les enseignants s'inquiètent de cette idée, le bruit qui découlerait des travaux étant source de dérangement pour les cours.

✕ Récrés décalées.

Elles ont permis une meilleure gestion du nombre d'élèves dans l'espace récréatif limité du collège lors de la période covid mais plusieurs points négatifs ont été soulevés par les enseignants qui souhaitent revenir au système plus classique.

✕ La sonnerie des cours.

Les enseignants souhaitent qu'il y ait 2 sonneries après les récrés afin de permettre aux élèves de se rassembler et d'être récupérés plus rapidement. La sonnerie actuelle est jugée assez désagréable.

M. Régnier indique que 4 sonneries basiques sont possibles avec le « vieux » système en fonctionnement dans l'établissement. Il propose de faire un essai en septembre, toutefois cette intervention aura un coût qui devra être supporté par le collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h40.